



«Travailler, ça fait du bruit»

Le bruit, c'est du son. Le son, c'est de la musique, et la musique c'est la vie ! Donc le bruit c'est la vie ? Non peut-être ! Le son c'est quelque chose de fort. Nous communiquons avec des sons, nous sentons les vibrations du son, et nos souvenirs sont immergés de sons. Même au sein des syndicats, nos manifestations et actions font du bruit. Notre fête du premier mai est loin d'être silencieuse, et l'appel «*faisons-nous entendre*» est loin d'être un appel au silence. Les travailleurs organisés, ça fait du bruit, et tant mieux !

En même temps, il faut faire attention au bruit. Car le bruit peut nuire à la santé, sur le lieu de travail par exemple.

Il est important de savoir que notre organe auditif est très sensible, composé de petits os fragiles, lesquels, grâce à des minuscules cellules ciliées, captent des fréquences de 20 à 20.000 Hertz. Mais nous savons aussi que la surexposition au bruit peut nuire. La prévention est donc vraiment primordiale.

Il existe un cadre légal en matière de bruit, décrivant les limites ne pouvant être dépassées sans protection adaptée. Une autre approche, plus efficace, consiste en une analyse globale des risques

dans laquelle toutes les sources de bruit sont identifiées. L'employeur doit faire un effort pour limiter ces risques décrits, même si les valeurs limites ne sont pas dépassées. Une approche préventive obligatoire va donc au-delà de ces valeurs limites. Car la sensibilité au bruit, c'est quelque chose de personnel.

Une exposition à long terme au bruit nuit à l'ouïe. En moyenne, il ne faut pas dépasser les 80 décibels sans protection auditive. Ce qui signifie que la moyenne de l'ensemble des bruits subis pendant une journée de travail de huit heures ne peut dépasser les 80 décibels. Une fois cette limite dépassée (par exemple à 85 ou à 87 décibels), la réglementation devient plus sévère encore : elle impose le port d'un équipement professionnel pour la protection de l'ouïe et des contrôles médicaux plus fréquents.

Le bruit a également une incidence sur le bien-être au travail. Dans ce cadre-là, les décibels sont bien en-deçà des valeurs limites. Les téléphones qui sonnent, les collègues qui papotent, l'air conditionné qui ronronne et les imprimantes qui coïncident... tous ces bruits que l'on trouve dans la jungle bruxelloise des bureaux ouverts. Dans ces

open-spaces à l'acoustique souvent calamiteuse, la concentration des employés baisse et le stress augmente à due concurrence. La meilleure approche du bruit dans ces open-spaces est... d'en revenir aux bureaux cloisonnés !

Mais ceci n'est pas toujours possible. Le «*plan B*», c'est d'améliorer l'acoustique, autant que possible : placer des panneaux qui absorbent le bruit, des tapis sur le sol, des rideaux aux fenêtres, des cloisons et des armoires entre les bureaux. Même les plantes, les fauteuils et les aquariums peuvent diminuer les nuisances sonores dans ces espaces. Sur le plan individuel, les casques (avec réducteur de bruit) peuvent aussi diminuer les nuisances.

En somme, le bruit sur le lieu de travail n'est pas une affaire à étouffer !

Cet article est écrit suite au forum Brise du 24 avril 2017, «*Travailler, ça fait du bruit*»

De plus amples informations sur <http://www.brise-milieu.be>

Kobe Martens
Responsable Brise

Les trois délégations syndicales de la STIB signent la «Déclaration Entreprise sans racisme – Vivre et travailler ensemble»

Le 21 mars 2017, les délégués syndicaux de la STIB se sont engagés dans un acte à haute portée symbolique : à l'occasion de la Journée internationale de lutte contre les discriminations raciales, ils ont signé, avec leurs 3 organisations syndicales (FGTB, CSC et CGSLB), la «*Déclaration intersyndicale Entreprise sans racisme – Vivre et travailler ensemble*». Objectif : faire, en effet, de la STIB, une entreprise sans racisme !

«*Cette Déclaration, c'est un outil de travail, pas une médaille. C'est un engagement à travailler sur la question, une manière de souligner que nous sommes une entreprise où on parle du racisme quand le problème se pose. Que la question est prise au sérieux, syndicalement. Ce qui ne veut pas dire qu'il n'y a jamais de problèmes*», expliquent les délégués en réunion.

En signant cette déclaration intersyndicale, les trois délégations s'engagent à ne jamais banaliser le racisme et les discriminations, à agir concrètement pour le prévenir et le combattre. Elles s'engagent également à mettre en place un plan d'action afin que leur lieu de travail soit et demeure une entreprise exempte de racisme et de discriminations. Chaque travailleur-euse doit avoir les mêmes possibilités, les mêmes droits, quels que soient son origine, son genre,

sa nationalité, sa culture ou sa couleur de peau. Dans la lutte contre le racisme, les syndicats ont un rôle important à jouer et prennent le taureau par les cornes !

Un exemple pour les autres entreprises

Les délégués syndicaux de la STIB sont les premiers à signer cette déclaration intersyndicale, dans le cadre de la campagne «*Racism, Game Over*». Au moyen de différents outils, ils sont encouragés à parler du racisme au travail à des moments informels, durant les formations syndicales et au sein des organes formels de concertation, tels que le Conseil d'entreprise ou le Comité pour la prévention et la protection au travail. La FGTB Bruxelles recherche, au sein de chaque centrale syndicale, des représentants syndicaux pouvant se lancer dans le projet «*Entreprise sans racisme – Vivre et travailler ensemble*». L'objectif est d'atteindre, à terme, un maximum d'entreprises à Bruxelles, dans tous les secteurs et, si possible, en front commun avec la CSC et la CGSLB, également impliquées dans cette campagne.

Un comité interne «Entreprise sans racisme»

À la STIB, les délégations syndi-



cales réunies ont mis sur pied un comité interne «*Entreprise sans racisme*». L'objectif de ce dernier est de travailler dans les prochains mois avec l'ensemble des travailleurs.euses et, si possible en collaboration avec la direction et/ou les responsables RH.

«*Eriger Bruxelles en Région sans racisme ? Avec le soutien des employeurs et des travailleurs, nous pouvons faire la différence. Nous unissons nos forces au-delà des frontières syndicales, afin d'ériger Bruxelles en capitale où il est agréable de vivre et de travailler, où chacun trouve sa place. Une ville où les droits fondamentaux, individuels et collectifs de chaque personne sont respectés* » affirment les trois syndicats...

INFOS: Paola Peebles 02 545 76 96, paola.peebles@fgtb.be <https://www.facebook.com/RacismGameOver/>

Les permanences Artistes (P700), «Hors-Bruxelles» (P690) et Prépensions (P019) déménagent

Nous avons le plaisir de vous annoncer que les permanences Artistes (P700), «*Hors-Bruxelles*» (P690) et Prépensions (P019) déménagent. Les trois permanences restent dans le même bâtiment situé rue de Suède n°45 à Saint-Gilles, mais changent d'étage, afin de mieux vous accueillir et de vous servir dans des conditions plus agréables.

> les permanences artistes (P700) et «*Hors-Bruxelles*» (P690) seront, dès le 15 mai, accessibles au rez-de-chaussée de notre bâtiment.

> la permanence Prépensions (P019) sera désormais accessible au 1^{er} étage.

Attention: pour opérer ces déménagements, toutes les permanences situées à la rue de Suède seront fermées ce vendredi 12 mai.

Ces permanences rouvriront leurs portes le lundi 15 mai. A noter : les horaires d'ouverture des permanences restent identiques. Les permanences Artistes (P700) et «*Hors-Bruxelles*» (P690) sont accessibles tous les jours entre 8h et 12h. La permanence Prépensions (P019) demeure accessible uniquement sur rendez-vous.

Les Jeunes FGTB Bruxelles à la Pride Parade

Comme chaque année les Jeunes FGTB Bruxelles participent à la Belgian Pride, qui se déroulera le samedi 20 mai à partir de 14h. La parade démarrera depuis la rue Ravenstein (voir plan). Nous vous invitons à venir profiter de la fête près du char des Jeunes FGTB afin de célébrer ensemble Bruxelles dans sa diversité. Les jeunes FGTB feront entendre leur voix pour défendre et célébrer les droits des LGBT !

